



D.2026.02.11.1.1.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

1– LIGNE C - LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.14 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2025 03163 M - Adaptations en stations existantes de la ligne B : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise GCC.

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la Déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.2 du 8 février 2022, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération Connexion Ligne B et l'a arrêtée à 249,3 M€ HT (valeur janvier 2017).

La présente délibération concerne le marché Adaptations en stations existantes de la ligne B (lot CLB.11.3) relatif aux travaux suivants :

- Réaménagement en second œuvre et réseaux des locaux de la station Ramonville
- Travaux de fermeture de niches suite aux retraits des distributeurs automatiques de titres dans les stations Université Paul Sabatier et Faculté de Pharmacie

Plus particulièrement, il s'agit des travaux relatifs :

- aux installations de chantier,
- à la dépose d'équipements présents en station (électriques, climatisation, ventilation, plomberie, sanitaires, doublage et habillage de sol et murs),
- au stockage ou à l'évacuation d'équipements présents en station,
- à la repose d'équipements présents en station,
- à la réalisation de cloisons sèches non porteuses,
- à la réalisation ponctuelle de travaux de maçonnerie et de ragréage,
- à la réalisation d'isolation thermique,
- à la réalisation de revêtements pour sol et murs,
- à la réalisation de travaux de plomberie,
- à la réalisation de travaux de ventilation,
- à la réalisation de travaux de climatisation,
- à la réalisation de travaux d'électricité, courants forts et courants faibles,
- à la réalisation de travaux de plomberie,
- à la réalisation de sondages destructifs et non destructifs.

Le délai global d'exécution des prestations est de 18 mois.

La consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télé transmis le 16 octobre 2025 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur les sites Marchés Online et Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 4 décembre 2025 à 12h00.

Quatre candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir les sociétés :

- GCC OCCITANIE SAS
- ENTREPRISE BOURDARIOS
- SOCOTRAP
- DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION

Après analyse, les quatre candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 2 février 2026, attribué le marché à l'entreprise GCC pour un montant total (prix global et forfaitaire) de 77 500,00 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2025 03163 M avec cette entreprise.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise GCC, le marché pour la réalisation des adaptations en station existantes de la ligne B pour un montant de 77 500,00 € H.T.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché, y compris la signature des avenants conclus sans incidence financière ou avec une incidence financière inférieure à 5% du montant du marché, ainsi qu'à la résiliation éventuelle du marché.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES